



sdis
42 LOIRE
SAPEURS - POMPIERS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 JANVIER 2021 -

DÉCISION N° 21 - 01 – 006

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 3 janvier 2021 s'est réuni le mardi 19 janvier 2021 à partir de 16 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 6 : Le projet de convention avec la Compagnie Nationale du Rhône pour une participation au financement du ponton et du bateau polyvalent de secours amarré à Chavanay.

Dans le cadre de la gestion des risques sur le fleuve Rhône, le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est a proposé que chaque SDIS, dont le territoire est traversé par le fleuve, fasse l'acquisition d'un bateau polyvalent de secours. En effet, les SDIS ont notamment la responsabilité des secours pour la navigation de plaisance des bateaux de croisière.

Une convention a été alors établie entre la préfecture de zone et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) dans laquelle CNR s'engage à cofinancer ces équipements. Rappelons que CNR est le concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le transport fluvial et les usages agricoles.

La convention jointe en annexe s'inscrit dans ce dispositif. CNR pourrait ainsi participer à hauteur de 94 855,32 € au financement réalisé par le SDIS de la Loire pour l'acquisition d'un bateau polyvalent de secours (BPS), et pour l'aménagement d'un ponton adapté.



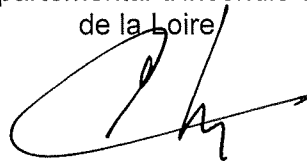
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet de convention avec la Compagnie Nationale du Rhône pour une participation au financement du ponton et du bateau polyvalent de secours amarré à Chavanay, tel que joint en annexe. Le Président est autorisé à signer les documents.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER